AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 13-7-79147410

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE"
(CHER, EURE-ET-LOIR, INDRE, INDRE-ET-LOIRE, LOIR-ET-CHER, LOIRET)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
93, rue de Curambourg - B.P. 210 - 45403 FLEURY-LES-AUBRAIS CEDEX
Téléphone : 86-36-24

Commission Paritaire de Presse n° 530 AD

ABONNEMENT ANNUEL : 60 F
M. le Sous-Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux
93, rue de Curambourg - B.P. 210
45403 FLEURY-LES-AUBRAIS CEDEX
C. C. P. : La Source 4604-25 C

BULLETIN TECHNIQUE N° 264 — 12 JUILLET 1979

PYRALE DU MAÏS

/MAÏS/

Des captures de papillons sont toujours notées dans les différents postes de piégeage et des SORTIES MASSIVES de mâles ont été observées en élevage en fin de semaine dernière. Les pontes sont de plus en plus nombreuses depuis le début de semaine et grâce à des températures favorables la durée d'incubation est courte. Les premières éclosions et perforations ont été notées en situation précoce.

Les prévisions contenues dans le bulletin technique du 3 Juillet se confirment : la PERIODE OPTIMALE D'INTERVENTION COMMENCERA EN FIN DE SEMAINE. Elle correspondra pour les cultures précoces avec le stade "50 % des panicules mâles visibles dans le cornet".

Des nombreux sondages réalisés en début de semaine, il ressort que les NIVEAUX D'INFESTATION SONT PLUS IMPORTANTS QUE L'AN DERNIER. Des pontes sont observées dans 8 parcelles sur 10 et dans la moitié d'entre elles le seuil d'intervention est atteint. La situation devrait encore notablement évoluer puisque de nombreuses pontes devraient encore être déposées en fin de semaine.

Le seuil d'intervention a déjà été atteint dans les postes d'observations suivants :

Département du Cher : BERRY-BOUY, MARMANGNE, RIANS, SAVIGNY EN SEPTAINE ET VILLEQUIERS

département de l'Eure-et-Loir : MONTHARVILLE et ROUVRAY ST DENIS

Département de l'Indre : MURS

Département d'Indr-et-Loire : CHEDIGNY et SUBLAINE

Département de Loir-et-Cher : BINAS

Département du Loiret : LA CHAPELLE ONZERAIN, COINCES, CORMAINVILLE, ST SIGISMOND PATAY, SARAN

Les pontes les plus nombreuses sont observées dans les régions de MURS (36) de PATAY (45) et en Beauce d'Eure-et-Loir où 20 à 40 % des pieds peuvent héberger au moins une ponte.

Il est rappelé qu'une INTERVENTION semble justifiée DES QUE 10 A 15 % DES PIEDS DE MAIS PORTENT AU MOINS UNE PONTE. Les cultures situées à proximité d'anciennes parcelles de maïs qui, à l'automne dernier, à la récolte, présentaient en moyenne plus d'une chenille par plante devront faire l'objet d'une surveillance particulière. La liste des régions où les risques sont les plus élevés a été publiée dans le bulletin technique du 3 Juillet.

P.3/5.4

Imprimerie de la Station "Centre" - Le Directeur-Gérant : P. JOURNET

La liste des produits homologués ou en autorisation provisoire de vente pour lutter contre la pyrale du maïs est la suivante :

TYPE DE PRODUITS	MATIERES ACTIVES		SPECIALITES COMMERCIALES		
	NOMS	DOSES/HA	NOMS	TENEUR	DOSES/HA
PRODUITS BIOLOGIQUES	BACILLUS THURINGIENSIS		BACTOSPEINE DIPEL	500 U A AK/mg 360 U I/mg	30 kg
PRODUITS CHIMIQUES	CHLORPYRIPHOS	375 g	DURSBAN 1,5 G	1,5 %	25 kg
	ENDOSULFAN	1250 g	THIODAN 5 G	5 %	25 kg
	ETRIMFOS	750 g	EKAMET Gran.	5 %	15 kg
	FENITROTHION	750 g	PIRIZOL SUMIFENE	3 %	25 kg
	PARATHION	750 g	ECADION Gran.) EKATOX 2,5 G (SOPRAL Gran.)	2,5 %	30 kg
	PHOXIME	1250 g	AGRIDINE 5 G) VOLATON 5 (	5 %	25 kg
		625 g	DITOX	2,5 %	25 kg
	PROFENOPHOS	1250 g	PIRIZOL Super	5 %	25 kg
	TETRACHLORVINPHOS	1500 g	GARDONA G 5	5 %	30 kg
	TRIAZOPHOS	1250 g	HOSTATHION G 5 (HOSTATHION 5 G)	5 %	25 kg

Il est rappelé que les spécialités à base de pyrethrenoïdes de synthèse : Decis, Sumicidin 10 et Perthrine n'ont pas reçu d'autorisation de vente pour lutter contre la pyrale du maïs. Les résultats obtenus jusqu'à ce jour n'ont pas été, en effet jugés suffisants. Il est donc prudent de préférer actuellement l'utilisation de granulés insecticides ayant fait leurs preuves.

BETTERAVES SUCRIERES

NOCTUELLES

Des chenilles de noctuelles sont observées dans certaines cultures de betteraves sucrières. Une intervention se justifie dès que l'on observe 2 A 3 CHENILLES PAR PLANTE. De nombreux pucerons noirs et verts étant notés dans ces cultures, il conviendra d'utiliser une matière active efficace contre ces deux ennemis : BROMOPHOS (Nexion) 50 - ENDOSULFAN - (Thiodane super 35 CE, Thiodan, Insectophène, Agrophyte, Ekadrine FR) 200 : Les doses sont exprimées en gramme de matière active par hectolitre.

CULTURES LEGUMIERES

PUCERONS SUR HARICOTS

Ces insectes ont été observés dans certains champs. Il est rappelé qu'ils sont les agents vecteurs de deux viroses importantes : le virus I de la mosaïque commune et le virus II de la mosaïque jaune. Un traitement avec l'un des nombreux aphicides autorisés sur les cultures légumières, peut se justifier dès que l'on observe en moyenne 5 PUCERONS PAR PLANTE. Dès la floraison seuls les insecticides reconnus "non dangereux pour les abeilles" sont utilisables.

P/ l'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription phytosanitaire "Centre"
L'Ingénieur d'Agronomie

A. DOUSSAU